



**Formulaire de décharge de responsabilité et d'indemnisation pour réaliser un tournage cinématographique ou des photographies**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, au titre de l'autorisation que m'a accordée la ville de New York et le Département des transports (Department of Transportation, DOT) de la ville de New York de pénétrer dans des sites et/ou des locaux lui appartenant, situés à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_, à la date du ou des \_\_\_\_\_, comme le précise le permis ci-joint, avec du personnel et des équipements dans le but de réaliser des clichés photographiques, des longs-métrages, des séquences vidéo ou des enregistrements sonores (le « contenu ») d'une partie quelconque desdits sites, y compris les quelconques noms liés aux sites, qui pourront être utilisés, inclus, présentés, distribués ou autrement exploités, de quelque manière et sur quelque support que ce soit, connu actuellement ou conçu ultérieurement, à travers le monde, à perpétuité, dans le cadre d'une production intitulée (éventuellement intitulée) \_\_\_\_\_ et les quelconques annonces, publicités ou promotions du programme ou des services de \_\_\_\_\_, accepte les conditions suivantes :

1. Pénétrer sur les sites et/ou dans les locaux susmentionnés à mes propres risques. (Les détails des acteurs, de l'équipe et des équipements qui seront utilisés sont précisés dans une lettre ci-jointe.)
2. Me tenir responsable, indemniser et dégager de toute responsabilité la ville de New York et le DOT, ses administrateurs, agents, préposés, représentants, employés, avocats, consultants et sous-traitants indépendants (« les Indemnisés ») en cas de quelconques responsabilités, procès, obligations, amendes, dommages, pénalités, plaintes, frais et débours (y compris, sans limite, les honoraires et dépenses des avocats) (« les Dommages ») pouvant être imposés, encourus ou opposés à l'encontre de l'un quelconque des indemnisés dans le cadre de la présence de \_\_\_\_\_ ou de la présence des agents, représentants, préposés, employés ou sous-traitants indépendants de \_\_\_\_\_ pendant la période prévue et aux fins prévues, que ces dommages soient dus ou pas à la négligence de la Ville ou à d'autres motifs ; sous réserve, toutefois, que ladite obligation de responsabilité et d'indemnisation ne s'applique pas à de quelconques dommages causés par une faute grave ou une négligence grave de la part de la Ville, de ses administrateurs, employés, préposés, agents, avocats, consultants ou sous-traitants indépendants. D'autre part, le présent accord a pour condition que la Ville décline toute responsabilité en cas de dettes, procès, obligations, amendes, dommages-intérêts, pénalités, demandes, coûts, frais et débours (y compris et sans limite, les honoraires et dépenses des avocats) envers des personnes ou des biens matériels à ce titre, hormis selon les conditions expressément prévues par les présentes.
3. Décharger définitivement de toute responsabilité la ville de New York et le DOT, ses administrateurs, agents, préposés, représentants ou employés en cas de plaintes, demandes, droits ou causes d'action, présents ou futurs, qu'ils soient connus ou pas, anticipés ou pas, causés par la présence de \_\_\_\_\_ ou la présence des agents, représentants, préposés, employés ou sous-traitants indépendants de \_\_\_\_\_ pendant la période prévue et aux fins prévues.



4. Pour le compte de \_\_\_\_\_, ses héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs, m'abstenir définitivement d'engager, de poursuivre tout action, procès ou poursuite, par voie judiciaire ou extrajudiciaire à l'encontre de la ville de New York et du DOT, de ses agents, préposés, représentants ou employés suite à un quelconque accident que \_\_\_\_\_ pourrait subir, y compris son décès ou des dommages, aussi bien corporels que matériels, qu'ils soient connus ou pas, anticipés ou pas, résultant de ma présence sur le site et/ou dans les locaux susmentionnés pendant la période prévue et aux fins prévues.

5. Souscrire, auprès d'une compagnie autorisée légalement à délivrer les contrats d'assurance nécessaires, et tenir à jour à mes propres frais, pendant la période prévue, une assurance responsabilité commerciale générale d'un montant de 1 000 000 \$ par incident, afin de couvrir lesdits accidents, y compris un décès ou des dommages, et citant la ville de New York en tant qu'assuré supplémentaire.

6. Le DOT confirme et déclare qu'il est autorisé à accorder les droits et à prendre les dispositions décrites dans les présentes. \_\_\_\_\_ signe ce document sans autre promesse de représentation faite par la ville de New York et le DOT, ses administrateurs, agents, préposés, représentants ou employés, en dehors de l'objet des présentes.

**Je signe volontairement le présent document et confirme que je suis autorisé(e) par \_\_\_\_\_ à le signer, sans promesse ou représentation faite par la ville de New York et le DOT, ses administrateurs, agents, préposés, représentants ou employés, en dehors de l'objet des présentes.**

Le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

**CERTIFICATION**

État de New York)  
Comté de \_\_\_\_\_ ) ss. :

Le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_, s'est présenté(e) personnellement devant moi \_\_\_\_\_, qui est personnellement connu(e) de moi et qui est, à ma connaissance, la personne qui a signé le document susmentionné, qui a dûment prêté serment devant moi, a déclaré et attesté qu'il (elle) réside à \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ qu'il (elle) est la personne décrite dans le présent document et qui l'a signé.

\_\_\_\_\_  
NOTARY PUBLIC